



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL
du 6 AVRIL 2017

« COLLEGE TRAVAUX PUBLICS »

PROCES-VERBAL de SEANCE

Date de convocation : 30 mars 2017

Date d'affichage : 20 avril 2017

Secrétaire de séance : Odile CHAUVET

Secrétaire auxiliaire Nathalie DURAND

Nombre de délégués en exercice : 200

Nombre de présents : 102

Nombre de pouvoirs 9

Nombre de votants : 111

Le SIX AVRIL de l'an deux mille dix-sept à 10h, le Comité Syndical « Collège travaux publics » du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural, s'est réuni en session ordinaire « Espace Charles Trenet » à Chauvigny, sous la Présidence de Monsieur Yves BOULOUX.

⇒ Etaient présents :

BOULOUX Y. – **Président**- AUDOUX F. – BARBOT J.P. – BARUSSEAU J.P. – BAUDON J.C. – BEAU J. – BIZAGUET M. – BLANCHARD B. – BODIN G. – BOUTET J.C. – BROQUET J.C. – CAILLAUD M. – CHARLES D. – CARTIER B. – CHARRON M. – CHAUVET O. – CHEBASSIER J. – CHEGARAY H. – CLEUET N. – COCQUEMAS A. – COLIN E. – COMBEAUD R. – CONDAC O. – COURTIoux J.C. – DARDILLAC R. – DAVIAUD C. – DAZAS J. – DELANNOY E. – DU DOIGNON M. – DUTHEIL D. – FAROUX JM. – FROMENTEAU M. – FRUCHON J. – GABARD J.P. – GATEFF S. – GEORGES A. – GIRARD K. – GRANDIN R. – GRANDVAL B. – GRAVELAS J.M. – GRIMAUD M. – GUILLON A. – GUILLON B. – GUILLOT A. – HERAULT G. – HUGUENAUD G. – IRIBARREN J.F. – JEANVOINE F. – JUSTICE M. – LAMY J. – LAURENCIER Y. – LEBEAU B. – LEBRAUD J. – LUSSEAU D. – MAGNON M. – MAISONNEUVE V. – MARCHADIER R. – MARIGNAN C. – MELON J.P. – METAIS J. – MINOT P. – MILCENT G. – MOULIN D. – MULTEAU G. – NADEAU E. – NEVIERE A. – NIVARD F. – NOIRAUT H. – OURZIK A. – PACREAU J. – PEIFFER E. – PELLETAN F. – PEYRAT A. – PEYRAT PH. – PORCHERON C. – PORCHET B. – PRIOU P. – RAFFIN A. – RIGNAULT A. – ROBIN S. – ROBIN X. – ROCHER J. – ROCHER J.C. – ROUSSE J.M. – ROUSSEAU M.C. – ROY J. – ROY V. – SAUMONNEAU M. – SAUMUR J. – SERVAT F. – SOLIGNAC J.P. – SOUBRY S. – SOUCHE G. – SOUILLE J. – TARTARIN Y. – TAVILLEN M. – THIMONIER D. – TORTISSIER J. – TREMBLAIS D. – VAUZELLE F. – VIOLETTE J.F. – ZERR B. – **Membres du Comité.**

⇒ Etaient représentés :

Pouvoirs de ABAUX B. à GUILLON A. - de DELIS G. à MAISONNEUVE V. – de GRANGEON J. à SOUILLE J. – de LORAIN M. à BOULOUX Y. – de JOUANNY A. à LEBRAUD J. – de MAGNIN B. à GRANDVAL B. – de MEYER B. à SAUMONNEAU M. – de NASSERON T. à GEORGES A. – de TREMOUILHE M. à PRIOU P.

⇒ Etaient excusés :

BATLLE J.M. – BERNARD B. – BETHOME M.A. – BESNAULT A. – BLANCHARD J. – BLANCHETON E. – BOUCHET R. – BRACHET J.H. – BREGEON P. – CHEVAIS C. – COLIN M. – CORDEAU J.F. – DESROSES M.R. – GAUTHIER J.C. – GIRARDEAU J.L. – JARRASSIER M. – JASPART H. – JESBERGER G. – JOLAS-COLLIN S. – JUGE L. – KLEINER V. – LAGARDE P. – LAMY P. – LAVILLE B. – LITT C. – MALLET M. – MARTIN N. – MASSONNET L. – MAUPETIT P. – MAZAUD J.M. – MONDON A. – MOREAU C. – MOREAU P. – PELLETIER PH. – PETREAU M. – PINGAULT G. – PROUST J. – QUINTARD J. – RENAUD R. – RICHARD C. – ROUSSEAU E. – SOURIAU C. – TRAUMAT E. – VIAUD C. – VILETTE P. – **Membres du Comité.**

⇒ Assistaient également à la séance :

CATHALA J.P. – Représentant du Comptable du Trésor

SAZARIN J. – Directeur général des services, ainsi que les Responsables des services du Syndicat.

N°C20170406_034 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 DECEMBRE 2016

Nombre de délégués en exercice : 200

Nombre de présents : 102

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 111

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité :

□ Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Après s'être assuré de l'obtention du quorum, le Président ouvre la séance.

Madame Odile CHAUVET, déléguée de la Commune de Mignaloux-Beauvoir, est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2016 est adopté sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

1 / Adoption du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe « travaux publics » et affectation des résultats

2 / Approbation du Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe « travaux publics »

3 / Ajustement du montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération d'équipement « Matériels roulants / engins »

4 / Présentation et vote du Budget primitif travaux publics pour 2017

5 / Bordereau des prix du service voirie

6 / Bordereau des prix « main d'œuvre et matériels »

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20170406_035 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE
« TRAVAUX PUBLICS » ET AFFECTATION DES RESULTATS**

Nombre de délégués en exercice : 200

Nombre de présents : 101

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 109

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité :

□ Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.1612-12 et L.1612-13,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,

Vu le Budget Primitif 2016 et les Décisions Modificatives prises au cours de l'exercice.

Monsieur Ernest COLIN présente le rapport suivant :

Le **Compte Administratif du Budget Annexe « Travaux publics »** du Syndicat est présenté selon la **Nomenclature Comptable M14**.

Le **Compte Administratif** doit être identique au **Compte de Gestion**, mentionner les résultats repris de l'exercice précédent et préciser également les restes à réaliser, dont un état doit y être joint.

Conformément au C.G.C.T. et au règlement intérieur des Assemblées, le Comité Syndical doit élire un nouveau Président de séance. Toutefois, le Président du Syndicat peut assister aux débats, sans prendre part aux votes.

Après avoir entendu le rapport de présentation joint en annexe, le Comité décide :

- **D'adopter le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe « Travaux publics », tel que présenté.**

1) RESULTATS 2016 :

▪ Fonctionnement

Un résultat 2016 de : 283 592,83 €

Un report de l'exercice N-1 : 1 203 217,69 €

Soit un résultat cumulé de : 1 486 810,52 €

▪ Investissement

Un déficit d'investissement 2016 de : -120 857,79 €

Un report de l'exercice N-1 de : 217 984,26 €

Soit un solde d'exécution de : 97 126,47 €

Un besoin de financement des RAR de : 39 169,90 €

Soit un résultat cumulé de : 57 956,57 €

2) AFFECTATION DES RESULTATS :

Résultat de fonctionnement reporté (002) 1 486 810,52 €

Excédent d'investissement cumulé (001) 97 126,47 €

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20170406_036 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE
« TRAVAUX PUBLICS »**

Nombre de délégués en exercice : 200

Nombre de présents : 102

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 111

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité :

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.2121-31 et L.1612-12,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Il convient de rappeler que le **Compte de Gestion** est établi pour chaque budget par le Receveur du Syndicat dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Celui-ci reprend dans ses écritures les résultats de l'exercice précédent et retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Le Compte de Gestion doit correspondre en tout point avec le Compte Administratif.

Après présentation par le Receveur du Syndicat, le Comité décide :

- D'approuver le **Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe « Travaux publics »** ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents constituant le **Compte de Gestion**.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20170406_037 : AJUSTEMENT DU MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES
CREDITS DE PAIEMENT DE L'OPERATION D'EQUIPEMENT 2010 « MATERIELS ROULANTS
/ENGINS »**

Nombre de délégués en exercice : 200

Nombre de présents : 102

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 111

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité :

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ?

Vu la délibération en date du 4 décembre 2014 portant ouverture de l'autorisation de programme,

Vu la délibération en date du 27 novembre 2015 portant modification de l'autorisation de programme,

A la demande du Président, le Directeur présente le rapport suivant :

Il conviendrait au regard du montant des réalisations, des conditions financières obtenues lors des procédures de mise en concurrence et des besoins du service, d'apporter des ajustements à l'opération d'équipement N°210 « Matériels roulants/engins ».

Ainsi, les crédits de paiement au titre de l'année 2016 seraient arrêtés à 91 757.34 € (contre 160 000 €), l'acquisition de la mini pelle n'ayant pas été réalisée. Pour 2017, ils seraient portés à 368 000 € (145 000 € initialement autorisés) compte-tenu de la nécessité d'avancer d'une année le remplacement de la balayeuse aspiratrice.

Le montant global de l'autorisation de programme passe ainsi de 1 251 390 € à 1 192 607.10 €.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'autoriser l'ajustement du montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération d'équipement N°210 « matériels roulants/engins» comme figurant en annexe.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20170406_038 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF « TRAVAUX PUBLICS » POUR 2017

Nombre de délégués en exercice : 200

Nombre de présents : 102

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 111

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité :

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.1612-1 à L.1612-20,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Le rapport suivant est présenté par le Vice-Président, Ernest COLIN :

Avant de procéder au vote du Budget Annexe « Travaux publics », il convient d'examiner le **rapport de présentation joint en annexe.**

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'adopter le Budget Primitif 2017 dont les sections de fonctionnement et d'investissement peuvent être synthétisées de la façon suivante :**

SECTION de FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent Budget	4 846 500,00 €	3 359 689,48 €
REPORTS	Résultat de fonctionnement reporté (002)	- €	1 486 810,52 €
Total de la section de fonctionnement		4 846 500,00 €	4 846 500,00 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent Budget	531 556,57 €	473 600,00 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	39 169,90 €	- €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	- €	97 126,47 €
Total de la section d'investissement		570 726,47 €	570 726,47 €
TOTAL du BUDGET		5 417 226,47 €	5 417 226,47 €

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20170406_039 : BORDEREAU DES PRIX DU SERVICE VOIRIE

Nombre de délégués en exercice : 200
Nombre de présents : 102
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votants : 111

Pour :
 Contre :
 Abstention(s) :
 A l'unanimité :

▣ Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Le Directeur présente le rapport suivant :

Depuis 2013, 17 collectivités, dont 3 EPCI ont conventionné avec le Syndicat pour l'entretien et l'amélioration de la voirie.

Pour mémoire, cette convention comporte :

- Une mission de base relative à une assistance à la gestion de la voirie et à l'exécution des travaux qui en découlent,
- Deux missions optionnelles. La première concerne la réalisation d'un diagnostic complet de la voirie et la seconde, une assistance pour l'établissement des actes de gestion de la voirie.

Dans ce cadre, un bordereau des prix détaillant les travaux pouvant être exécutés est annexé à la convention. Il convient donc d'actualiser les prix contenus dans ce bordereau en tenant compte d'une hausse des prix du bitume, ce qui renchérit le prix des travaux d'enduits et de revêtements à partir de béton bitumineux. En 6 mois, le prix de l'émulsion (69%) est passé de 200 € HT/ tonne à 270 € HT/tonne. Le prix de la grave émulsion (enrobés à froid), utilisée notamment pour les travaux de reprofilage de voirie, a crû d'un peu plus de 10 % (57.40 € / t en août 2016 et 63.95 € en février 2017).

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'adopter le bordereau des prix du service voirie joint en annexe.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20170406_040 : BORDEREAU DES PRIX DU BUDGET ANNEXE « TRAVAUX PUBLICS » / MAIN D'ŒUVRE ET MATERIELS

Nombre de délégués en exercice : 200
Nombre de présents : 102
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votants : 111

Pour :
Contre :
Abstention(s) :
A l'unanimité :

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9,
Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.

Le rapport suivant est présenté par le Directeur :

Comme chaque année, il est proposé au Comité d'actualiser les bordereaux de prix ci-après :

Ces derniers reprennent les coûts d'imputation interne des agents et des matériels.

a) BORDEREAU DES PRIX pour les ETUDES :

	TARIFS JOURNALIERS	
	ANNEE 2016	ANNEE 2017
INGENIEUR	500 €	500 €
TECHNICIEN	400 €	400 €
DESSINATEUR	300 €	300 €

b) BORDEREAU DES PRIX ► MAIN D'ŒUVRE ET MATÉRIELS :

	TARIFS HORAIRES (HT)	
	ANNEE 2016	ANNEE 2017
Agent	41.00 €	41.00 €
Pelle	43.00 €	43.00 €
Camion 6x4	39.00 €	39.50 €
Gravillonneur	39.50 € + 11 € (Camion + gravillonneur)	40.00 € + 11 € (Camion + gravillonneur)
PATA (enduseur)	59.00 €	60.00 €
REPROFILEUR (enrobés à froid)	50.50 €	52.00 €
Tracteur élagage	29.50 €	30.00 €
Balayeuse aspiratrice	88.50 € (y compris MO)	89.00 € (y compris MO)
Tracteur et remorque de transfert	45.00 €	45.00 €
Tractopelle	22.00 €	22.50 €
Compacteur 19 T 500	57.00 €	57.00 €
Compacteur 19 T 500 ⁽¹⁾	45.00 €	45.00 €
Compacteur 1 T 500	15.00 €	15.00 €
Chargeuse sur pneu VOLVO L 120 B	82.50 €	82.50 €
Chargeuse sur pneu VOLVO L 120 B ⁽¹⁾	60.00 €	60.00 €
Bulldozer	81.00 €	81.00 €
Tracteur agricole + balayeuse	47.00 €	47.00 €
Petite chargeuse	34.50 €	22.00 €

Les prix des matériels ci-dessus définis comprennent la consommation de carburant sauf ceux repérés par l'exposant ⁽¹⁾.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'adopter les bordereaux des prix main d'œuvre et matériels tels que présentés.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

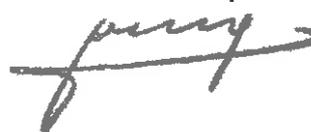
L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

La Secrétaire de Séance,



Odile CHAUVET

Le Président,



Yves BOULOUX



ANNEXES

Budget annexe « Travaux publics »

**Rapport de présentation du
Compte Administratif 2016**

Article L. 1612-12 du CGCT
modifié par la Loi 2013-403 du 17 Mai 2013



{ 1 }

SOMMAIRE

- ① Présentation des résultats
- ② Evolution des recettes de fonctionnement
- ③ Evolution des dépenses de fonctionnement
- ④ Exécution de la section d'investissement
- ⑤ Analyse financière

① Présentation des résultats :

- La section de fonctionnement est excédentaire de 283 592,83 € ce qui permet de porter le résultat cumulé de la section à 1 486 810,52 €
- Le résultat d'exercice est en nette diminution par rapport à celui de l'année passée qui était de 479 057,20 €, sous l'effet d'une réduction de l'activité et donc des recettes de l'ordre de 17 %
- En section d'investissement, le déficit est de 120 857,79 € ce qui entraîne un abaissement du résultat cumulé de la section à 97 126,47 €

□ Vue d'ensemble du Compte Administratif 2016 :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS de l'EXERCICE	Section de fonctionnement	3 019 787,24 €	3 303 380,07 €	283 592,83 €
	Section d'investissement	428 705,62 €	307 847,83 €	-120 857,79 €
REPORTS de l'EXERCICE (N-1)	Section de fonctionnement	0,00 €	1 203 217,69 €	
	Section d'investissement	0,00 €	217 984,26 €	
Total réalisations + reports	Section de fonctionnement	3 019 787,24 €	4 506 597,76 €	1 486 810,52 €
	Section d'investissement	428 705,62 €	525 832,09 €	97 126,47 €
RESTES A REALISER A REPORTER	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	
	Section d'investissement	39 169,90 €	0,00 €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter	39 169,90 €	0,00 €	
RESULTAT CUMULE				SOLDE
	Section de fonctionnement	3 019 787,24 €	4 506 597,76 €	1 486 810,52 €
	Section d'investissement	467 875,52 €	525 832,09 €	57 956,57 €
	TOTAL CUMULE	3 487 662,76 €	5 032 429,85 €	1 544 767,09 €

② Evolution des recettes de fonctionnement

② Evolution des recettes de fonctionnement :

❑ Les recettes réelles de gestion de services (3 204 442,66 €) se sont contractées de 17 % par rapport à l'exercice 2015 (3 865 237,35€)

- Cette baisse était attendue, dans la mesure où le budget anticipait un recul de 20%, sous l'effet d'un premier trimestre 2016 particulièrement morose en termes de commandes et de travaux réalisés :



② Evolution des recettes de fonctionnement (suite) :

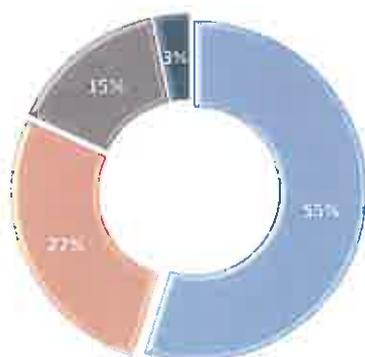
- Concernant les produits exceptionnels, les cessions se sont élevées à hauteur de 31 825,01 € :

Matériels	Montants
Poids-lourds (x2) :	20 000 €
Tractopelle (x1):	6 000 €
Véhicules légers et utilitaires (x6) :	4 683,34 €
Petits matériels :	1 141,67 €
Total	31 825,01 €

② Evolution des recettes de fonctionnement (suite) :

- Répartition des recettes par type de conventionnement et d'activité (hors travaux régie) :

a) Conventionnements :



MODES d'INTERVENTION	MONTANTS
Conventions d'études et réalisations	1 490 831 €
Conventions pour la voirie	719 626 €
Consultations	391 902 €
Prestations balayage	84 673 €
TOTAL	2 687 032 €

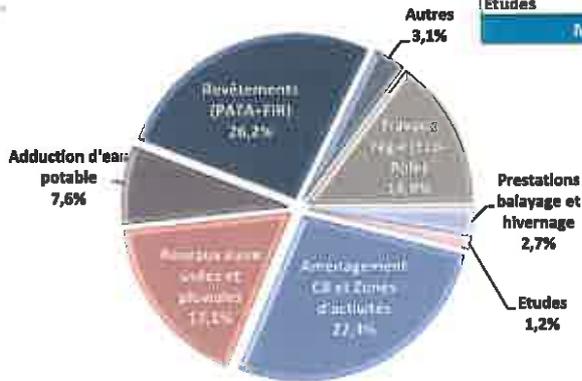
- Conventions d'études et réalisations
- Conventions pour la voirie
- Consultations
- Prestations balayage

85 % des travaux confiés par nos membres sont réalisés par conventionnement direct

② Evolution des recettes de fonctionnement : (suite)

b) Activités :

ACTIVITES	2015	2016	%
Aménagement CB et Zones d'activités	1 038 830 €	862 694 €	-16,96%
Travaux de viabilisation	117 124 €	- €	/
Réseaux eaux usées et pluviales	693 440 €	537 931 €	-22,43%
Adduction d'eau potable	271 689 €	239 856 €	-11,72%
Revêtements (PATA+FIR)	658 523 €	825 926 €	25,42%
Autres (divers travaux communaux)	315 891 €	97 753 €	-69,05%
Travaux réglé (Eco-Pôle)	584 955 €	465 072 €	-20,49%
Prestations balayage et hivernage	89 641 €	84 673 €	-5,54%
Etudes	15 100 €	38 200 €	152,98%
Montant total	3 785 193 €	3 152 104 €	-16,71%



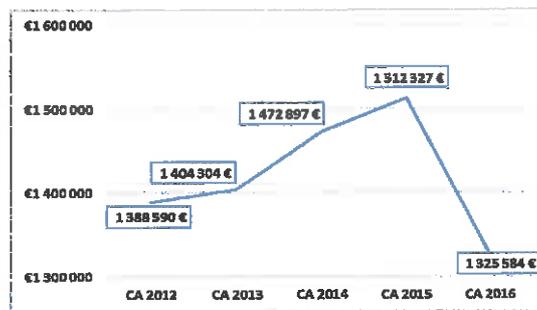
③ Evolution des dépenses de fonctionnement

③ Evolution des dépenses de fonctionnement :

□ Parmi les dépenses, il convient de distinguer les charges fixes des charges variables :

a) Les charges fixes ont connu une baisse de 12,4%, soit 186 743 € :

- ▣ Elles sont passées de 1 512 327 € à 1 325 584 € et atteignent ainsi leur plus bas montant historique :



- ▣ Ce sont les charges de personnel permanent (1 002 367 €) qui influent sur cette tendance avec une diminution de 12,7%, soit - 145 747 € :

⇒ 4 départs d'agents de la FPT depuis l'été 2015 / 1 arrivée d'un chef d'équipe en février 2017

③ Evolution des dépenses de fonctionnement (suite) :

b) Les charges variables (1 694 203,09 €) suivent par définition le recul de l'activité et baissent de 12,4%. La baisse est toutefois proportionnellement moins importante que celle des recettes (17%)

- ▣ Les baisses les plus significatives concernent :

- ▣ Les achats de fournitures qui passent de 950 K€ à 828 K€
- ▣ Les locations mobilières qui s'élèvent à 97 K€ contre 124 K€
- ▣ Les achats de carburants qui passent de 118 K€ à 93 K€

CONSOMMATIONS (en litres)

GAZOIL ■ GNR



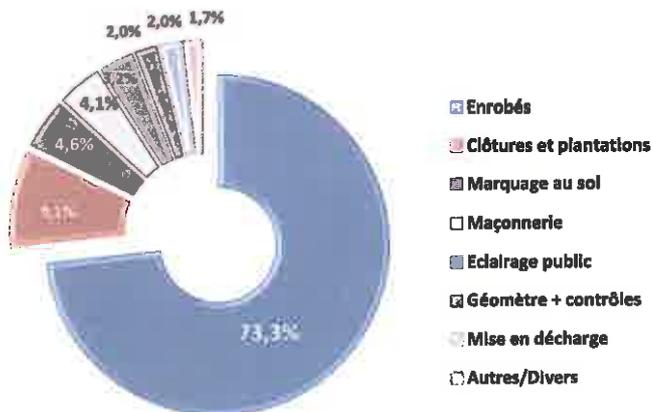
ANNEES	PRIX MOYENS	
	GAZOIL	GNR
2013	1,0762 €	0,7110 €
2014	1,0194 €	0,5754 €
2015	0,8935 €	0,5392 €
2016	0,8780 €	0,4916 €

③ Evolution des dépenses de fonctionnement (suite) :

■ Certaines charges variables ont toutefois connu une hausse :

- Les achats de prestations : 332 518 € (+ 18,7%) / 280 K€ en 2015
La nature des travaux à réaliser, notamment la mise en œuvre d'enrobés à chaud, explique cette évolution (243 K€, contre 133 k€ en 2015)

PRESTATIONS	MONTANTS
Enrobés	243 845 €
Clôtures et plantations	30 102 €
Marquage au sol	15 194 €
Maçonnerie	13 725 €
Eclairage public	10 531 €
Géomètre + contrôles	6 720 €
Mise en décharge	6 598 €
Autres/Divers	5 804 €
Total	332 518 €



③ Evolution des dépenses de fonctionnement (suite) :

- L'entretien du matériel roulant a également été plus coûteux
120 448 € (85 613 € + 34 834 €), soit + 17 000 €

On peut citer comme dépenses les plus importantes :

- Les camions : **25 037 € (27 172 € / 2015)**
- La balayeuse aspiratrice : **18 158 € (5 573 € / 2015)**
- Les pelles : **11 156 € (10 070 € / 2015)**
- Les fourgons : **9 410 € (6 870 € / 2015)**
- Matériel de reprofilage : **9 052 € (11 594 € / 2015)**
- Le gravillonneur : **7 833 €**
- Les tractopelles : **5 476 € (5 306 € / 2015)**
- Petits matériels : **3 529 €**
- Compacteurs : **3 206 €**
- Le PATA : **2 679 € (14 315 € / 2015)**



4 Exécution de la section d'investissement :

Le programme 2016 a été réalisé à hauteur de 72 %

DEPENSES				
DESIGNATIONS	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	%	RAR
DEPENSES "OPERATION D'EQUIPEMENT MATERIELS ROULANTS"	160 000,00 €	59 107,34 €	36,94%	32 650,00 €
DEPENSES HORS OPERATION D'EQUIPEMENT	118 500,00 €	61 012,76 €	51,49%	6 519,90 €
1 / MONTANT du PROGRAMME d'INVESTISSEMENT 2016	278 500,00 €	120 120,10 €	43,13%	39 169,90 €
2 / MONTANT des RESTES à REALISER 2015	248 122,19 €	248 097,18 €	99,99%	- €
3 / AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	64 000,00 €	60 488,34 €	94,51%	- €
MONTANT TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT	590 622,19 €	428 705,62 €	72,59%	39 169,90 €

RECETTES				
DESIGNATIONS	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	%	RAR
Emprunts	87 088,00 €	87 088,00 €	100,0%	- €
Excédent d'investissement reporté	217 984,26 €	- €	0,0%	- €
Virement de la section de fonctionnement	85 549,93 €	- €	0,0%	- €
Amortissements	200 000,00 €	220 759,83 €	110,4%	- €
MONTANT TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT	590 622,19 €	307 847,83 €	52,12%	- €

5 Analyse financière :

1^{er} indicateur : Coefficient d'autofinancement courant (CAC)

$$\text{Principe de calcul : } \frac{\text{Dépenses réelles de fonctionnement} + \text{Remboursement annuel de la dette en capital}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}}$$

Seuil : Il ne doit pas dépasser 1 durablement

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Dépenses réelles	3 088 373 €	3 541 932 €	3 244 189 €	2 799 027 €
Remboursement de la dette en capital	29 857 €	43 069 €	54 924 €	58 898 €
Recettes réelles	3 503 856 €	3 852 223 €	3 922 171 €	3 250 496 €
Coefficient d'autofinancement courant	0,89	0,93	0,84	0,88

Commentaires : Le coefficient d'autofinancement est en régression, mais demeure largement suffisant pour autofinancer les investissements

⑤ Analyse financière (suite) :

2^{ème} indicateur : Le niveau d'endettement

Principe de calcul :

$$\frac{\text{Encours de la dette}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}}$$

Le seuil d'alerte est de 1,6 pour les collectivités de plus de 5 000 habitants

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Encours de la dette	282 121 €	309 032,37 €	341 837 €	314 848 €
Recettes réelles	3 503 856 €	3 852 223 €	3 922 171 €	3 250 496 €
Ratio du niveau d'endettement	0,08	0,08	0,09	0,10

Commentaires : L'encours de la dette est en hausse mais ne représente que 10% des recettes réelles de fonctionnement.

⑤ Analyse financière (suite) :

3^{ème} indicateur : Ratio de rigidité des charges de structure

Principe de calcul :

$$\frac{\text{Frais de personnel} + \text{Remboursement annuel de la dette}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}}$$

Seuil : Le niveau d'alerte peut être fixé à 0,60

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Frais de personnel (charges fixes)	1 067 500 €	1 118 800 €	1 066 611 €	1 002 357,15 €
Remboursement annuel de la dette	37 621 €	54 076 €	65 433 €	67 789 €
Recettes réelles	3 503 856 €	3 852 223 €	3 922 171 €	3 250 496 €
Ratio de rigidité des charges de structures	0,32	0,30	0,31	0,33

Commentaires : Malgré une baisse des charges fixes de personnel, le ration se dégrade sous l'effet de la chute des recettes réelles

BUDGET ANNEXE TRAVAUX PUBLICS
PRESENTATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2016 et du PROJET DE BUDGET 2017
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		2015	2016		2017
Chap./ Articles	Désignation	Compte Administratif	Budget	Compte Administratif	Projet de budget
011	Charges à caractère général	1 825 337,11 €	1 701 437,00 €	1 652 722,38 €	1 715 650,00 €
6011	Matières premières & fournitures autres que terrains	- €	- €	- €	- €
60221	Combustibles et carburants	118 606,24 €	90 000,00 €	93 526,91 €	113 000,00 €
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	9 929,43 €	10 000,00 €	8 761,10 €	10 000,00 €
6042	Achats prest. de serv. (autres que terrains à amé.)	280 011,06 €	355 000,00 €	332 518,30 €	300 000,00 €
60611	Eau et assainissement	492,31 €	500,00 €	525,35 €	600,00 €
60612	Energie - Electricité	10 482,02 €	11 500,00 €	11 145,36 €	11 500,00 €
60621	Combustibles	1 579,33 €	1 500,00 €	712,06 €	1 000,00 €
60622	Carburants	2 197,03 €	2 500,00 €	2 195,37 €	2 500,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	2 511,93 €	72 500,00 €	85 613,31 €	86 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	827,86 €	500,00 €	4 946,73 €	5 000,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	33 760,11 €	26 500,00 €	27 779,07 €	28 000,00 €
60636	Vêtements de travail	5 308,16 €	5 000,00 €	6 205,72 €	6 500,00 €
6064	Fournitures administratives	5 799,62 €	6 000,00 €	6 713,99 €	7 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	950 830,25 €	850 000,00 €	828 709,08 €	870 000,00 €
6078	Autres marchandises	- €	- €	1 625,61 €	1 700,00 €
611	contrats de prestations de service	- €	8 200,00 €	8 295,94 €	8 500,00 €
6132	Locations immobilières	69,00 €	700,00 €	164,00 €	500,00 €
6135	Locations mobilières	124 194,22 €	85 000,00 €	97 227,97 €	98 000,00 €
615221	Bâtiments	6 408,97 €	8 045,00 €	7 525,03 €	8 000,00 €
615228	Autres bâtiments	- €	- €	1 232,80 €	1 300,00 €
61551	Matériel roulant	103 078,82 €	33 000,00 €	34 834,80 €	35 000,00 €
61558	Autres biens mobiliers	7 377,59 €	7 500,00 €	3 788,34 €	4 000,00 €
6156	Maintenance	5 318,76 €	5 500,00 €	5 754,98 €	6 000,00 €
6161	Assurances multirisques	74 634,96 €	20 000,00 €	17 999,15 €	19 000,00 €
6162	Autres assurances	- €	25 000,00 €	4 834,12 €	5 000,00 €
6168	Autres	- €	- €	1 243,05 €	1 500,00 €

DEPENSES		2015	2016		2017
Chap./ Articles	Désignation	Compte Administratif	Budget	Compte Administratif	Projet de budget
617	Etudes et recherches	- €	- €	- €	- €
6182	Documentation générale et technique	799,61 €	1 000,00 €	735,41 €	1 000,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	11 520,21 €	10 000,00 €	900,00 €	9 500,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	- €	100,00 €	222,51 €	300,00 €
6226	Honoraires	- €	500,00 €	- €	200,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	16,00 €	100,00 €	92,50 €	100,00 €
6231	Annonces et insertions	8 534,54 €	8 500,00 €	5 479,32 €	6 500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	8 138,49 €	8 000,00 €	8 909,67 €	9 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés	2 785,40 €	3 000,00 €	2 216,94 €	2 500,00 €
6237	Publications	660,00 €	700,00 €	- €	700,00 €
6238	Divers	4,84 €	50,00 €	- €	50,00 €
6241	Transports de biens	3 063,75 €	1 800,00 €	1 260,19 €	2 000,00 €
6251	Voyages et déplacements	1 809,46 €	- €	4,50 €	100,00 €
6255	Frais de déménagement	- €	- €	- €	500,00 €
6256	Missions	- €	100,00 €	- €	100,00 €
6261	Frais d'affranchissement	4 827,22 €	5 000,00 €	7 678,66 €	8 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	6 805,38 €	7 000,00 €	5 088,12 €	6 000,00 €
627	Services bancaires	- €	- €	300,00 €	500,00 €
6284	Redevances pour	- €	- €	836,36 €	1 000,00 €
62871	A la collectivité de rattachement	25 407,49 €	22 842,00 €	18 290,41 €	30 500,00 €
63512	Taxes foncières	3 114,00 €	3 300,00 €	3 479,00 €	3 500,00 €
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	139,00 €	500,00 €	933,80 €	1 000,00 €
637	Autres impôts, taxes & vers. assimilés (autres org.)	4 294,05 €	4 500,00 €	2 416,85 €	3 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 379 042,65 €	1 212 513,00 €	1 124 328,92 €	1 149 500,00 €
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	101 162,98 €	103 113,00 €	100 304,44 €	106 000,00 €
6218	Autres personnel extérieur	74 931,28 €	- €	- €	3 000,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	3 431,99 €	3 000,00 €	2 903,03 €	3 100,00 €
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	14 466,72 €	12 000,00 €	11 178,73 €	12 000,00 €
6338	Autres impôts, taxes & vers. assimilés sur rémunér.	2 059,24 €	2 500,00 €	1 741,85 €	2 500,00 €
64111	Rémunération principale	517 203,68 €	490 000,00 €	446 824,69 €	486 000,00 €
64112	NBI, supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	8 322,22 €	9 000,00 €	8 179,24 €	8 200,00 €
64118	Autres indemnités	100 252,55 €	105 000,00 €	94 702,50 €	84 000,00 €
64131	Rémunération des personnels non-titulaires	166 612,75 €	140 000,00 €	133 622,17 €	119 000,00 €
	- contrats à durée déterminée	94 068,15 €	78 000,00 €	72 809,32 €	80 000,00 €
	- contrats permanents (Ingénieurs BE et Voirie)	72 544,60 €	62 000,00 €	60 812,85 €	39 000,00 €
64162	Emplois d'avenir	42 268,73 €	42 800,00 €	35 552,44 €	42 200,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	130 882,81 €	107 000,00 €	109 774,09 €	110 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		2015	2016		2017
Chap./ Articles	Désignation	Compte Administratif	Budget	Compte Administratif	Projet de budget
16	Emprunts et dettes assimilées	54 924,39 €	61 000,00 €	58 898,34 €	56 300,00 €
1641	Emprunts en euros	54 924,39 €	61 000,00 €	58 898,34 €	56 300,00 €
20	Immobilisations incorporelles	560,32 €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires	560,32 €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	95 084,59 €	125 847,42 €	109 975,78 €	69 519,90 €
2111	Terrains nus	950,00 €	16 338,00 €	16 338,00 €	- €
21318	Autres bâtiments publics	- €	56 869,42 €	55 973,60 €	30 000,00 €
2135	Instal.géné.,agencements, aménagements ...	- €	- €	12 234,05 €	1 068,14 €
2138	Autres constructions	- €	- €	- €	- €
2182	Matériel de transport	73 232,75 €	- €	- €	- €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 483,64 €	10 000,00 €	3 334,63 €	5 000,00 €
2184	Mobilier	- €	10 000,00 €	3 034,50 €	5 451,76 €
2188	Autres immobilisations corporelles	18 418,20 €	32 640,00 €	19 061,00 €	28 000,00 €
23	Immobilisations en cours	- €	31 000,00 €	- €	- €
2315	Installation, matériel et outillage techniques	- €	31 000,00 €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	90,00 €	90,00 €	1 000,00 €
275	Dépôts et cautionnements versés	- €	90,00 €	90,00 €	1 000,00 €
020	Dépenses imprévues	- €	1 410,00 €	- €	40 756,57 €
020	Dépenses imprévues	- €	1 410,00 €	- €	40 756,57 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €	62 500,00 €	52 884,40 €	1 500,00 €
13913	Départements	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
2135	Instal.géné.,agencements, aménagements ...	- €	26 000,00 €	16 384,40 €	- €
2315	Installations, matériel et outillage technique	- €	35 000,00 €	35 000,00 €	- €
TOTAL DEPENSES HORS OPERATIONS		153 569,30 €	282 847,42 €	221 848,52 €	170 076,47 €
OPERATION D'EQUIPEMENT : matériels roulants		84 600,00 €	307 774,77 €	206 857,10 €	400 650,00 €
TOTAL AVEC OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		238 169,30 €	590 622,19 €	428 705,62 €	570 726,47 €

RECETTES		2015	2016		2017
Chap./ Articles	Désignation	Compte Administratif	Budget	Compte Administratif	Projet de budget
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	87 088,00 €	87 088,00 €	- €
1641	Emprunts en euros	- €	87 088,00 €	87 088,00 €	- €
001	Excédent d'investissement reporté	- €	217 984,26 €	- €	97 126,47 €
001	Excédent d'investissement reporté	- €	217 984,26 €	- €	97 126,47 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	85 549,93 €	- €	268 490,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	85 549,93 €	- €	268 490,00 €
024	Produits de cessions d'immobilisations	- €	10 000,00 €	- €	10 510,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	202 341,65 €	190 000,00 €	220 759,83 €	194 660,00 €
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immob.	36 633,33 €	- €	31 825,01 €	- €
28051	Concessions et droits similaires	6 014,60 €	3 300,00 €	3 333,75 €	280,00 €
281318	Autres bâtiments publics	9 228,74 €	9 500,00 €	9 228,74 €	13 020,00 €
28135	Instal.géné.,agencement, aménagements des construc	2 653,75 €	2 700,00 €	2 653,75 €	6 895,00 €
281568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	4 338,44 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €
28158	Autres installations, agencements...	- €	1 200,00 €	1 187,88 €	1 188,00 €
28182	Matériel de transport	118 026,60 €	140 200,00 €	139 156,62 €	141 770,00 €
28183	Matériel de bureau et informatique	4 924,88 €	5 500,00 €	7 797,38 €	5 350,00 €
28184	Mobilier	2 662,55 €	2 670,00 €	2 839,38 €	1 287,00 €
28188	Autres immobilisations corporelles	17 858,76 €	22 530,00 €	20 337,32 €	22 410,00 €
TOTAL RECETTES		202 341,65 €	590 622,19 €	307 847,83 €	570 726,47 €
RESULTATS		- 35 827,65 €	-	120 857,79 €	-

Opération d'équipement 210 : Matériels roulants et engins

Dépenses d'investissement	CREDIT de PAIEMENT					MONTANT de l'AUTORISATION de PROGRAMME	
	N° CP 210-2015	N° CP 210-2016	N° CP 210-2017	N° CP 210-2018	N° CP 210-2019		
Article	Désignation						
	Balayeuse	- €	- €	170 000,00 €	- €	- €	170 000,00 €
	Camion 6x4	110 290,00 €	- €	- €	105 000,00 €	117 000,00 €	332 290,00 €
	Chargeuse	- €	45 280,00 €	- €	- €	45 000,00 €	90 280,00 €
	Fourgon/utilitaire	- €	32 650,00 €	30 000,00 €	31 500,00 €	- €	94 150,00 €
2182	Pelle	- €	- €	160 000,00 €	- €	120 000,00 €	280 000,00 €
	Rouleau compacteur	- €	- €	- €	30 000,00 €	22 000,00 €	52 000,00 €
	Tracteur routier	84 600,00 €	- €	- €	- €	- €	84 600,00 €
	Véhicule léger	37 459,76 €	13 827,34 €	- €	- €	- €	51 287,10 €
	Vestiaire mobile	- €	- €	8 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	38 000,00 €
	TOTAL	232 349,76 €	91 757,34 €	368 000,00 €	181 500,00 €	319 000,00 €	1 192 607,10 €

Pour mémoire : Crédits de paiement arrêtés par délibération du 25.11.2015	275 890,00 €	160 000,00 €	145 000,00 €	351 500,00 €	319 000,00 €	1 251 390,00 €
Commentaires	Acquisition du fourgon double cabine non réalisée (32 000 €)	Acquisition de la mini-pelle non réalisée (75 000 €)	Ajout de la balayeuse aspiratrice, d'une pelle à pneus et d'un vestiaire mobile	Renouvellement de la balayeuse réalisé en 2017	/	

Budget annexe « Travaux publics »

**Rapport de présentation du
projet de Budget pour 2017**

Articles L.1612-2 à L.1612-11 du CGCT



{ 1 }

SOMMAIRE

- ① Rappel des principes budgétaires
- ② Présentation générale du projet de budget
- ③ Prévisions de recettes de fonctionnement
- ④ Prévisions de dépenses de fonctionnement
- ⑤ Synthèse de la section de fonctionnement
- ⑥ Présentation de la section d'investissement

❶ Rappel des principes budgétaires :

1) **Le principe d'annualité** impose que le budget soit défini pour une période de 12 mois, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre

En 2017, le budget doit être voté avant le 15 avril et transmis au représentant de l'Etat avant le 30 avril

2) **Le principe d'universalité** impose que toutes les opérations de dépenses et de recettes soient indiquées dans leur intégralité

3) **Le principe d'unité** impose que toutes les dépenses et toutes les recettes figurent dans un document budgétaire unique

4) **Le principe de spécialité** implique que les dépenses et les recettes ne sont autorisées que pour un objet particulier. Elles sont ainsi classées, dans chacune des sections, par chapitre et par article

5) **Le principe d'équilibre réel** signifie que :

- les dépenses et les recettes de chaque section s'ajustent exactement et soient évaluées de façon sincère
- Le prélèvement sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, suffisent à couvrir le remboursement de l'annuité de l'emprunt en capital

❷ Présentation générale du projet de budget :

En section de fonctionnement le budget s'équilibre à 4 846 500 €

En intégrant un excédent reporté de 1 486 810,52 € cela induit des recettes et des dépenses nouvelles de 3 359 689,48€

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est de 463 090 €, ce qui contribue à financer intégralement le programme d'investissement 2017 de 432 000 €

Au total, la section d'investissement s'équilibre à 570 726,47 €

③ Prévisions des recettes de fonctionnement

③ Prévisions des recettes de fonctionnement :

▣ Le projet de budget se fonde sur une **prévision de travaux en hausse par rapport au montant réalisé en 2016**

▪ Le montant des travaux à réaliser pour atteindre l'équilibre serait de **3 288 000 € (chap. 70)**

• **2 850 000 € (art. 704) pour le compte des collectivités membres, dont :**

- 2 070 000 € de travaux d'aménagement d'espaces publics et de réseaux divers
- 700 000 € de travaux de revêtement de voirie
- 80 000 € pour la prestation de balayage

Cette prévision s'appuie sur des commandes fermes qui étaient au 1^{er} mars de 1,3 M€, contre 600 000 € en 2016 à la même période

③ Prévisions des recettes de fonctionnement (suite) :

- **398 000 € de travaux pour le compte du service de gestion des déchets (art. 70688) :**

- Phase 2 des travaux de traitement des eaux de la plateforme de compostage (123 000 €)
- Travaux d'extension de la déchèterie de Pleumartin
- Travaux d'aménagement de la déchèterie de Saint-Savin
- Travaux d'aménagement de la déchèterie de La Trimouille

- **40 000 € d'études (art. 705), dont :**

- 10 850 € : Extension ZA à Verrières
- 17 000 € : Lotissement à Ingrandes-sur-Vienne
- 4 500 € : Lotissement à Brux
- 2 850 € : Aménagement/sécurisation de rue à Adriers

③ Prévisions des recettes de fonctionnement (suite) :

□ Evolution des recettes issues des travaux (hors études) :



④ Prévisions de dépenses de fonctionnement

④ Prévisions de dépenses de fonctionnement :

Les charges fixes seraient portées à 1 385 250 €, soit une évolution limitée à 4,5 % (+ 59 666 €)

▪ Cette tendance s'explique notamment par la **hausse des charges de personnel permanent** qui représentent 75 % des charges fixes et qui sont influencées par :

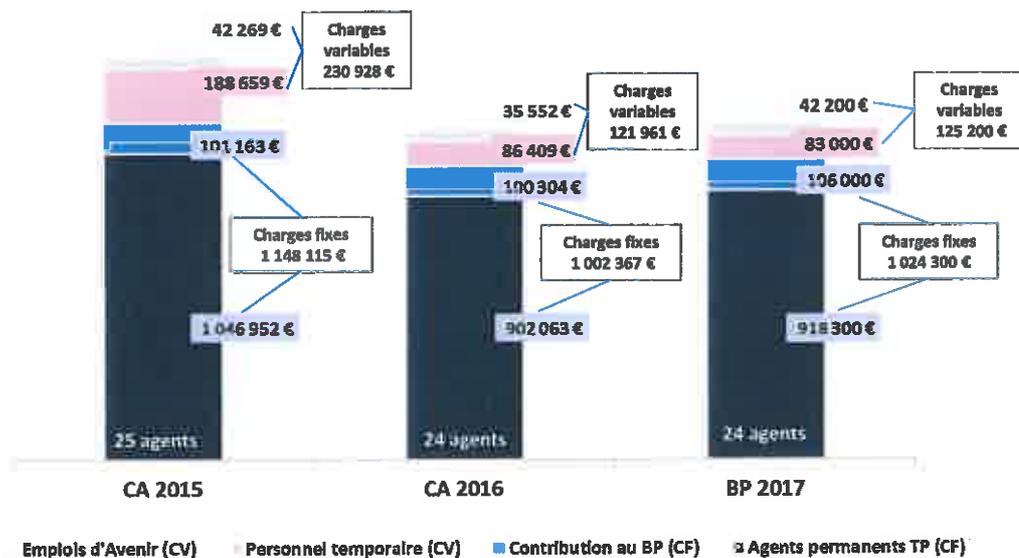
- La refonte de la grille de catégorie C : + 7 000 €
- La hausse des charges patronales : + 7 000 €
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : + 6 000 €

▪ Les effectifs seraient constants à 24 agents

Cf. graphique page suivante

④ Prévisions de dépenses de fonctionnement (suite) :

❑ Evolution des charges de personnel (012) :



④ Prévisions de dépenses de fonctionnement (suite) :

❑ Pour les autres charges fixes de fonctionnement :

- ▣ Les frais d'assurance : 24 000 €
- ▣ Les charges financières : 8 500 €
- ▣ Les dotations aux amortissements : 194 600 € (+ 5 000 €)

④ Prévisions de dépenses de fonctionnement (suite) :

□ Les **charges variables** représenteraient 59 % du total des recettes (*hors excédent reporté et produits exceptionnels*), soit une valeur de **1 968 650 €**

Elles connaissent ainsi une **progression de 16%** qui est en corrélation avec l'accroissement attendue de l'activité

■ Parmi les charges variables les plus significatives on peut citer :

- Les achats de fournitures : 870 000 € (+ 42K€)
- Les achats de prestations : 300 000 €
- Le recours à des personnels contractuels : 125 000 € (*soit environ 6 000 heures de travail ou 6 agents pendant 6 mois*)
- L'entretien du matériel roulant : 121 000 € (*86 K€ en pièces + 35 K€ en prestations*)
- Les achats de carburant : 113 000 € (+21%)
- Les locations d'engins: 98 000 €

A noter qu'un virement de **268 490 €** est prévu pour financer la section d'investissement

13

⑤ Synthèse de la section de fonctionnement :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
011	Charges à caractère général	1 715 650,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 149 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	600,00 €
Total des dépenses de gestion courante		2 865 750,00 €
66	Charges financières	8 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 240 160,00 €
022	Dépenses imprévues	269 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 383 410,00 €
023	Virement à la section d'investissement	268 490,00 €
042	Opération d'ordre de transferts entre section	194 600,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		463 090,00 €
TOTAL des DEPENSES de FONCTIONNEMENT CUMULEES		4 846 500,00 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
013	Atténuations de charges	33 000,00 €
70	Produits des services / travaux	3 296 100,00 €
75	Autres produits de gestion courante	589,48 €
Total des recettes de gestion courante		3 329 689,48 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	28 500,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 358 189,48 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	1 500,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 500,00 €
RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE (002)		1 486 810,52 €
TOTAL des RECETTES de FONCTIONNEMENT CUMULEES		4 846 500,00 €

14

⑥ Présentation de la section d'investissement

DESIGNATIONS		DÉPENSES	RECETTES
Opération d'équipement : Matériels roulants	<i>Pelle à Pneus (P40)</i>	160 000,00 €	/
	<i>Balayeuse Aspiratrice</i>	170 000,00 €	
	<i>Fourgon plateau</i>	30 000,00 €	
	<i>Roulotte Vestiaire</i>	8 000,00 €	
SOUS-TOTAL 1		368 000,00 €	
Matériels informatiques	<i>Logiciels « bureautique » divers</i>	1 000,00 €	
	<i>Matériel informatique</i>	5 000,00 €	
SOUS-TOTAL 2		6 000,00 €	
Travaux	<i>Travaux d'aménagement intérieur Bureau Rue des Clavières</i>	30 000,00 €	
	SOUS-TOTAL 3		
Divers	<i>Petits matériels de chantier (Compresseur, Niveaux ...)</i>	28 000,00 €	
	SOUS-TOTAL 4		28 000,00 €
TOTAL PROGRAMME 2017		432 000,00 €	
Remboursement capital d'emprunts		56 300,00 €	/
Dépôts et cautionnements versés		1 000,00 €	
Amortissements de subventions		1 500,00 €	
Dépenses imprévues		40 756,57 €	
MONTANT des RESTES à REALISER 2016		39 169,90 €	
Excédent reporté			97 126,47 €
Virement de la section de fonctionnement			268 450,00 €
Amortissements			194 600,00 €
Produits de cession			10 510,00 €
TOTAUX		570 726,47 €	570 726,47 €

BORDEREAU DES PRIX

Entretien et amélioration de la voirie communale 2017

A Travaux de terrassement, construction d'aqueducs, entretien des fossés et des haies			
N°	Descriptif		PU H.T.
CHAPITRE - A1 / SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER			
A1-1	<u>mise en place de signalisation sous circulation</u>	un	392,70 €
	Ce prix rémunère forfaitairement par unité de chantier, les frais d'amenée, de mise en place, s'il y a lieu, de jour comme de nuit et de repliement en fin de chantier, des dispositifs de signalisation temporaire d'un chantier, sauf dans le cas de déviation totale de la circulation.		
A1-2	<u>alternat manuel</u>	jour	669,00 €
	Ce prix rémunère à la journée, la mise en place d'un alternat manuel de la circulation. A la demande du Maître d'Œuvre les personnels devront être équipés de moyens de communication radio. Le nombre de jours de fonctionnement sera défini par le maître d'œuvre, l'entreprise ne pouvant s'y soustraire sous peine de se voir interrompre le chantier. Ce prix ne s'applique pas aux alternats de courte durée (moins d'une journée) mis en place à la seule initiative de l'entrepreneur. Il comprend la fourniture et la mise en place des panneaux spécifiques à la circulation alternée.		
A1-3	<u>alternat par feux tricolores</u>	jour	45,90 €
	Ce prix rémunère à la journée, la fourniture et la mise en place, l'exploitation, la surveillance, le remplacement s'il y a lieu de jour comme de nuit, y compris samedi, dimanche et jours fériés, et repliement des dispositifs d'alternat par feux tricolores ainsi que le repliement en fin de chantier. Le nombre de jours de fonctionnement sera défini par le maître d'œuvre, l'entreprise ne pouvant s'y soustraire sous peine de se voir interrompre le chantier. Il comprend : - La fourniture et la mise en place des panneaux spécifiques à la circulation alternée - La fourniture, l'amenée à pied d'œuvre, la mise en place et le réglage des feux - Le remplacement des batteries - La surveillance et la maintenance, 24h / 24h et 7j / 7j - avec identification du personnel en charge de celle-ci La mise en place des alternats est soumise à l'accord préalable du maître d'œuvre.		
A1-4	<u>Déplacement de matériel, installation de chantier</u>	ft	459,00 €
CHAPITRE - A2 / TERRASSEMENTS PREPARATOIRES			
A 2-1	<u>terrassement dans la masse sans évacuation</u>	m ³	12,85 €
	Ce prix rémunère, au mètre cube, le terrassement pour arasement de talus. Ce prix comprend l'épandage des déblais sur les parcelles riveraines sans évacuation, y compris le nettoyage de la chaussée.		
A 2-2	<u>terrassement dans la masse avec évacuation</u>		
	Ce prix rémunère, au mètre cube, le terrassement pour arasement de talus. Ce prix comprend l'évacuation des déblais y compris le nettoyage de la chaussée.		
A 2-21	décharge dans 1 rayon < 1 km	m ³	15,40 €
A 2-22	décharge dans 1 rayon compris 1 km < R < 5 km	m ³	16,75 €
A 2-23	décharge dans 1 rayon R > 5 km	m ³	18,00 €
A 2-24	mise en décharge agréée	m ³	8,00 €
A 2-3	<u>arrachage de haies en bordures de voies communales</u>	ml	15,30 €
	Ce prix rémunère, au mètre linéaire, l'arrachage de haies légères. Ce prix comprend la mise en tas sans incinération, y compris le nettoyage de la chaussée.		
A 2-4	<u>arrachage d'arbres isolés en bordure de voies communales</u>	un	102,00 €
	Ce prix rémunère, à l'unité, l'arrachage d'arbre isolé, la mise en dépôt sans tronçonnage ni incinération sur la parcelle, y compris le nettoyage de la chaussée.		
CHAPITRE - A3 / TRAVERSEE DE CHAUSSEE - structure légère - EN CANALISATION BETON SERIE 135A OU PVC SN 8			
	Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, la fourniture et la pose de tuyau en béton armé, série 135A ou PVC SN 8. Ce prix comprend le terrassement de la fouille, la pose du tuyau sur un lit de sable, l'évacuation des déblais, le remblaiement de la fouille en matériaux sains, la pose des joints et le raccordement aux ouvrages. Comprend la découpe de la chaussée si nécessaire, ainsi que toutes les fournitures. Le corps de chaussée sera constitué de 40 cm de grave GNT A ou GNT/ B surmonté de 6 cm d'enrobés froid. En tous cas, la réfection de chaussée devra être conforme aux prescriptions du règlement communal ou communautaire de voirie ou le cas échéant à la permission de voirie délivrée par le gestionnaire. Les matériaux du corps de chaussée seront conformes aux normes en vigueur et compactés suivant les règles de l'art.		
A 3-1	<u>traversée de chaussée en canalisation béton 135A ou PVC - SN8 --- Ø 300 mm</u>	ml	110,15 €
	Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, la fourniture et la pose de tuyau Ø 300 Intérieur en béton armé 135 A		
A 3-2	<u>traversée de chaussée en canalisation béton 135A ou PVC - SN8 --- Ø 400 mm</u>	ml	114,95 €
	Ce prix rémunère :		

N°	Descriptif		PU H.T.
	Au mètre linéaire, la fourniture et la pose de tuyau Ø 400 intérieur en béton armé, 135 A		
A 3-3	traversée de chaussée en canalisation béton 135A ou PVC - SN8 --- Ø 500 mm	ml	127,45 €
	Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, la fourniture et la pose de tuyau Ø 500 intérieur en béton armé, 135 A		
A 3-4	traversée de chaussée en canalisation béton 135A ou PVC - SN8 --- Ø 600 mm	ml	144,00 €
	Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, la fourniture et la pose de tuyau Ø 600 intérieur en béton armé, 135 A		
A 3-5	traversée de chaussée en canalisation PVC - SN8 --- Ø 315 mm	ml	99,25 €
	Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, la fourniture et la pose de tuyau Ø 315 intérieur PVC - SN8		
A 3-6	traversée de chaussée en canalisation PVC - SN8 --- Ø 400 mm	ml	107,75 €
	Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, la fourniture et la pose de tuyau Ø 400 intérieur PVC - SN8		
CHAPITRE - A4 / TRAVERSEE DE CHAUSSEE - structure lourde - EN CANALISATION BETON SERIE 135A OU PVC SN 8			
A 4-1	traversée de chaussée en canalisation béton série 135 A et PVC serie SN8		
	Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, la fourniture et la pose de tuyau en béton armé, série 135A ou PVC SN 8. Ce prix comprend le terrassement de la fouille, la pose du tuyau sur un lit de sable, l'évacuation des déblais, le remblaiement de la fouille en matériaux sains, la pose des joints et le raccordement aux ouvrages. Comprend la découpe de la chaussée si nécessaire, ainsi que toutes les fournitures. Le corps de chaussée sera constitué de 2*0.25m de grave ciment ou 2*0.15m de grave bitume (précisé sur le bon de commande et à la demande du Maître d'Œuvre) surmontés de 6 cm d'arrobés chaud. Les matériaux du corps de chaussée seront conformes aux normes en vigueur et compactés suivant les règles de l'art.		
A 4-11	traversée de chaussée en canalisation béton Ø 300 série 135 A	ml	169,00 €
A 4-12	traversée de chaussée en canalisation béton Ø 400 série 135 A	ml	181,10 €
A 4-13	traversée de chaussée en canalisation béton Ø 500 série 135 A	ml	191,55 €
A 4-14	traversée de chaussée en canalisation béton Ø 600 série 135 A	ml	210,45 €
A 4-15	traversée de chaussée en canalisation béton Ø 315 série SN 8	ml	163,80 €
A 4-16	traversée de chaussée en canalisation béton Ø 400 série SN 8	ml	172,55 €
A 4-2	têtes de sécurité préfabriquées : ce prix rémunère à l'unité		
A 4-21	tête de sécurité préfabriquée sur tuyau Ø 300	un	193,20 €
A 4-22	tête de sécurité préfabriquée sur tuyau Ø 400	un	223,95 €
A 4-23	tête de sécurité préfabriquée sur tuyau Ø 500	un	360,50 €
A 4-24	tête de sécurité préfabriquée sur tuyau Ø 600	un	429,55 €
A 4-3	têtes de pont coulées en place : ce prix rémunère à l'unité		
	Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'une tête de buse coulée en place, au profil du fossé pour le raccordement transversal sur une canalisation de traversée de chaussée. Il comprend : les terrassements, l'évacuation des déblais à la décharge agréée (frais de décharge compris), la fourniture et la pose de coffrages soignés, la fourniture et la mise en œuvre du ferrailage nécessaire à l'ouvrage, la fourniture et la mise en œuvre de béton type B25 sur une épaisseur de 0.15m, les enduits et toutes fournitures.		
A 4-31	tête de pont coulée en place sur tuyau Ø 300	un	305,90 €
A 4-32	tête de pont coulée en place sur tuyau Ø 400	un	305,90 €
A 4-33	tête de pont coulée en place sur tuyau Ø 500	un	355,10 €
A 4-34	tête de pont coulée en place sur tuyau Ø 600	un	404,20 €
A4-4	regard béton 50 x 50 et grille concave	un	396,55 €
	Ce prix rémunère : A l'unité, la construction de regard 500 x 500. Il comprend : - Les terrassements, l'évacuation des déblais à la décharge, les coffrages et toutes les fournitures nécessaires à la construction d'un regard 500 x 500 sur des buses 300 à 600 mm. - L'exécution de l'embase, de la cheminée et du couronnement de regard en béton coffré B 25, de l'enduit intérieur, - La fourniture et pose de la grille concave.		
A4-41	regard béton 60 x 60 et grille concave	un	439,35 €
	Ce prix rémunère : A l'unité, la construction de regard 500 x 500. Il comprend : - Les terrassements, l'évacuation des déblais à la décharge, les coffrages et toutes les fournitures nécessaires à la construction d'un regard 600 x 600 sur des buses 300 à 600 mm. - L'exécution de l'embase, de la cheminée et du couronnement de regard en béton coffré B 25, de l'enduit intérieur, - La fourniture et pose de la grille concave.		
A4-5	accès riverains		
	Ce prix rémunère, à l'unité, la constitution d'une entrée charnière comprenant 6 ml de canalisation, pour assainissement en béton de type EP 135 A ou un PVC CR8 sous réserve d'un accord du maître d'œuvre et deux têtes de buse de sécurité, terrassement et remblaiement compris avec les matériaux du site.		
A4-51	Ce prix rémunère, à l'unité, l'accès ----- Ø 300	un	740,85 €
A4-52	Ce prix rémunère, à l'unité, l'accès ----- Ø 400	un	841,05 €
A4-53	Ce prix rémunère, à l'unité, l'accès ----- Ø 500	un	1 199,65 €
A4-54	Ce prix rémunère, à l'unité, l'accès ----- Ø 600	un	1 440,15 €
A4-6	surcoût au prix A4 - 5 pour pose de ml de buse supplémentaire		
A4-61	ml de canalisation supplémentaire en béton de type EP 135 A ou un PVC CR8 ----- Ø 300	ml	55,25 €
A4-62	ml de canalisation supplémentaire en béton de type EP 135 A ou un PVC CR8 ----- Ø 400	ml	64,90 €

N°	Descriptif		PU H.T.
A4-63	MI de canalisation supplémentaire en béton de type EP 135 A ou un PVC CR8 ----- Ø 500	ml	78,65 €
A4-64	MI de canalisation supplémentaire en béton de type EP 135 A ou un PVC CR8 ----- Ø 600	ml	96,70 €
CHAPITRE - A5 / CREATION DE FOSSES et CURAGE DE FOSSES ARASEMENT D'ACCOTEMENTS			
A 5-1	création de fossés		
	Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, la création de fossés à la pelle conformément aux prescriptions du maître d'œuvre avec évacuation des déblais en excès vers une décharge agréée, frais de décharge NON compris.		
A 5-11	décharge dans 1 rayon < 1 km	ml	2,15 €
A 5-12	décharge dans 1 rayon compris 1 km < R > 5 km	ml	2,65 €
A 5-13	décharge dans 1 rayon R > 5 km	ml	3,10 €
A 5-14	mise en décharge agréée	m3	8,00 €
A5-2	curage et calibrage de fossés existants		
	Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, le curage et le calibrage des fossés existants à la pelle con avec évacuation des déblais en excès vers une décharge agréée, frais de décharge NON compris.		
A5-21	décharge dans 1 rayon < 1 km	ml	2,15 €
A5-22	décharge dans 1 rayon compris 1 km < R > 5 km	ml	2,65 €
A5-23	décharge dans 1 rayon R > 5 km	ml	2,95 €
A5-24	mise en décharge agréée	m3	8,00 €
A 5-3	arasement d'accotements		
	Ce prix rémunère, au mètre linéaire, le dérasement et évacuation des produits à la décharge de l'entrepreneur. Le réglage avec une pente minimum de 4% vers le fossé. Ce prix comprend le chargement des déblais sur camion et le transport à la décharge de l'entrepreneur, y compris le nettoyage de la chaussée. frais de décharge NON compris.		
A 5-31	arasement d'accotement dont la largeur est < 0,5 ml	ml	1,15 €
A 5-32	arasement d'accotement dont la largeur est 0,5 ml < l > 1,00 ml	ml	1,25 €
A 5-33	arasement d'accotement dont la largeur est comprise entre 1 et 2 ml	ml	1,35 €
A 5-34	arasement d'accotement dont la largeur est supérieure à 2 m	ml	1,55 €
A 5-35	déblagement d'accotements	ml	0,35 €
A 5-36	mise en décharge agréée	m3	8,00 €
A 5-4	calage d'accotements		
	Ce prix rémunère la fourniture et mise en œuvre de grave 0/20 dioritique ou calcaire y compris compactage pour une largeur inférieure à 0,30 ml	ml	3,00 €
CHAPITRE - A6 / FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLAGE			
A6-1	fauchage d'accotements de voies communales, ce prix rémunère au KM de voies :		
A6-11	fauchage d'accotements, à la turbo-tondeuse 2,10 ml, de voies communales revêtues		
	le km de route pour 2 accotements	km	42,00 €
A6-12	fauchage d'accotements, à la turbo-tondeuse 2,10 ml, de voies non revêtues		
	le km de chemin pour 2 accotements	km	49,00 €
A6-2	débroussaillage de haies, ce prix rémunère au KM de voies :		
A6-21	l'entretien à débroussailluse ou au lamier, de voies communales revêtues		
	le km de route pour 2 haies à raison de 4,75 passes / ml	km	349,25 €
A6-22	l'entretien à débroussailluse ou au lamier, de voies non revêtues		
	le km de CR pour 2 haies à raison de 4,75 passes / ml	km	453,90 €
B travaux de construction de chaussée : terrassement , bordures, fondation et enduits			
CHAPITRE - B1 / TERRASSEMENTS ET DIVERS TRAVAUX			
B1-1	terrassement pour purge de chaussée		
	Ce prix rémunère, au mètre cube, le terrassement pour purge de chaussée Ce prix comprend le chargement des déblais sur camion et le transport à la décharge de l'entrepreneur, y compris le nettoyage de la chaussée.		
B1-11	décharge dans 1 rayon < 1 km	ml	21,20 €
B1-12	décharge dans 1 rayon compris 1 km < R > 5 km	ml	22,15 €
B1-13	décharge dans 1 rayon R > 5 km	ml	23,20 €
B1-14	mise en décharge agréée	m3	8,00 €
B1-2	géotextile, ce prix rémunère au m² : fourniture et pose de geotextile classe V	m²	1,50 €
CHAPITRE - B2 / BORDURES ET CANIVEAUX			
B2-1	fourniture et pose de bordures		
	Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, le terrassement préparatoire à la pose, la fourniture et la pose sur lit de béton de bordures ou caniveaux de classe "U" y compris épaulement conformément au DTU et évacuation des déblais vers une décharge agréée, frais de décharge compris.		
B2-11	pour une longueur - L < 50 ml		
B2-111	bordures type A2	ml	35,10 €
B2-112	bordures type AC1	ml	49,00 €
B2-113	bordures type T2	ml	35,70 €
B2-114	caniveaux type CC1	ml	47,75 €
	caniveaux type CC2	ml	50,30 €

N°	Descriptif		PU H.T.
		caniveau CS1	ml 35,65 €
		caniveau CS2	ml 35,70 €
B2-12	pour une longueur 50ml - L > 100 ml		
B2-121		bordures type A2	ml
B2-122		bordures type AC1	ml
B2-123		bordures type T2	ml
B2-124		caniveaux type CC1	ml
B2-125		caniveaux type CC2	ml

ETUDE AU CAS
PAR CAS

CHAPITRE - B3 / FONDATION ET COUCHE DE BASE

B3-1	fondation de chaussée et couche de base		
	Ce prix rémunère : Au mètre cube, la fourniture et la mise en œuvre de grave GNT / B, la réfection de chaussée devra être conforme aux prescriptions du règlement communal ou communautaire de voirie ou le cas échéant à la permission de voirie délivrée par le gestionnaire, les matériaux du corps de chaussée seront conformes aux normes en vigueur et compactés suivant les règles de l'art.		
B3-11		grave GNT 0/60 dioritique	m ³ 36,75 €
B3-12		grave GNT 0/31,5 dioritique	m ³ 44,10 €
B3-13		grave GNT 0/20 dioritique	m ³ 45,75 €

CHAPITRE - B4 / REPROFILAGE DE CHAUSSEE AVANT ENDUIT

B4-1	reprofilage de chaussée à la grave GNT 0/31.5 avant enduit	m ³	46,95 €
	Ce prix rémunère : Au mètre cube, la fourniture le transport et la mise en œuvre - niveleuse et compacteur - de grave 0/31.5 GNT / B pour reprofilage de chaussée, ép. 0,10 ml moyen, avant enduit.		
B4-2	location à la journée du FIR - finisseur intervention rapide	jour	1 850,00 €
	Ce prix rémunère à la journée de travail, de 7 h 30 à 17 h (8h), la mise à disposition d'un finisseur d'intervention rapide - d'un atelier de compactage comprenant 1 compacteur et conducteur, 1 fourgon avec remorque, 1 tracto pelle pour chargement des matériaux.		
B4-3	mise en œuvre de grave émulsion au FIR - finisseur d'intervention rapide - pour grande largeur		
	Ce prix rémunère à la tonne : l'atelier décrit au prix B4-2 y compris fourniture de la grave émulsion et marquages préalables aux travaux - interventions en grande largeur.		
B4-31		grave 0/4	ton 146,50 €
B4-32		grave 0/6	ton 129,60 €
B4-33		grave 0/10	ton 127,60 €
B4-4	mise en œuvre de grave émulsion au FIR - finisseur d'intervention rapide - pour nids de poules		
	Ce prix rémunère à la tonne : l'atelier décrit au prix B4-2 y compris fourniture de la grave émulsion et marquages préalables aux travaux - interventions très ponctuelles		
B4-41		grave 0/4	ton 234,10 €
B4-42		grave 0/6	ton 220,00 €
B4-43		grave 0/10	ton 217,85 €
B4-5	fourniture et transport de grave émulsion sur divers dépôts communaux		
	Ce prix rémunère à la tonne : la fourniture et transport sur divers dépôts communaux de grave émulsion, pour mise à disposition des agents communaux		
B4-51		grave 0/4	ton 98,90 €
B4-52		grave 0/6	ton 75,25 €
B4-53		grave 0/10	ton 73,25 €
B4-6	reprofilage de chaussée aux enrobés à chaud avant enduit	ton	135,00 €
	Ce prix rémunère : à la tonne la fourniture et mise en œuvre manuelle de BB 0/10 ou 0/6 pour reprofilage ponctuel de chaussée		

CHAPITRE - B5 / LES ENDUITS et REVETEMENTS BETON BITUMINEUX

B5-1	enduit de cure	m ²	1,05 €
	Ce prix rémunère : Au mètre carré, la réalisation d'un enduit de cure sur grave 0/31,5 la fourniture et la mise en œuvre d'émulsion dosée à 69% de bitume à raison de 1,8 litre /m ² et gravillonnage 10/14 à raison de 5 litres /m ²		
B5-2	enduit monocouche		
	Ce prix rémunère : Au mètre carré, la réalisation d'un enduit monocouche comprenant la fourniture et mise en œuvre de 2,5 litres / m ² d'émulsion à 69 % de bitume - 4 litres / m ² de gravillons 2/6 ou 2/4 y compris compactage pour une surface de :		
			Prix au m ² : matériel + main d'œuvre + gravillons
			↓
		A	B
B5-22	- surface < 500 m ²	m ²	0,87 €
B5-23	-500 m ² < surface < 1000 m ²	m ²	0,78 €
B5-24	-1000 m ² < surface < 4000 m ²	m ²	0,68 €
B5-25	- surface > 4000 m ²	m ²	0,65 €
			2,5 l/1000 x t d'émulsion
			A + B
B5-3	enduit monocouche prégravillonné		
	Ce prix rémunère : Au mètre carré, la réalisation d'un enduit monocouche prégravillonné comprenant la fourniture et mise en œuvre de 5 litres / m ² de gravillons 6/10 ou 10/14 - 2,5 litres / m ² d'émulsion à 69 % de bitume - 4 litres / m ² de gravillons 2/6 ou 2/4 y compris compactage pour une surface de :		
			Prix au m ² : matériel + main d'œuvre + gravillons
			↓
		A	B
B5-31	- surface < 500 m ²	m ²	1,12 €
B5-32	-500 m ² < surface < 1000 m ²	m ²	0,99 €
			2,5 l/1000 x t
			A + B

N°	Descriptif		PU H.T.		
B5-33		-1000 m² < surface < 4000 m²	m²	0,86 €	d'émulsion
B5-34		- surface > 4000 m²	m²	0,82 €	
B5-4	enduit bicouche prégravillonné				
	Ce prix rémunère : Au mètre carré, la réalisation d'un enduit bicouche prégravillonné comprenant la fourniture et mise en œuvre de 5 litres / m² de gravillons 6/10 ou 10/14 - 4,5 litre / m² d'émulsion à 69 % de bitume - 4 litres / m² de gravillons 6/10 - 1,7 litre / m² d'émulsion à 69 % - 4 litres / m² de gravillons 2/6 ou 4/6 y compris compactage pour une surface de :				
					Prix au m² : matériel + main d'œuvre + gravillons
					↓
				A	B
					C (€/m²)
B5-41		- surface < 500 m²	m²	1,98 €	
B5-42		-500 m² < surface < 1000 m²	m²	1,77 €	4,5 l/1000 x t d'émulsion
B5-43		-1000 m² < surface < 4000 m²	m²	1,54 €	A + B
B5-44		- surface > 4000 m²	m²	1,47 €	
B5-5	mise en œuvre d'émulsion au RMA - répandeur mixte automatique - (PATA)		ton		
				A	B
				517,00 €	Coût émulsion suivant marché trimestriel
					C (€/T)
					A + B
	Ce prix rémunère : la mise à disposition d'un RMA, la fourniture et mise œuvre d'émulsion 69 % à raison de 1,8 litre / m², de gravillons 2/4 ou 2/6 à raison de 4 litres / m² - y compris balayage et marquage préalable au travaux				
					Prix à la ton : matériel + main d'œuvre + gravillons
					↑
B5-6	balayage de chaussée, ce prix rémunère au m²				
B5-61	balayage avec balayeuse tractée et décrochage de la voie avant la réalisation des enduits		m²	0,15 €	
B5-62	balayage avec balayeuse aspiratrice de la chaussée après la réalisation des enduits		m²	0,15 €	
B5-7	revêtement béton bitumineux				
	Ce prix rémunère : Au mètre carré, la tonne de béton bitumineux semi grenu - BBSG - à chaud 0/10 ou 0/6 y compris couche d'accrochage - mise en œuvre au finisseur avec atelier complet de compactage				
B5-71		BB 0/10	ton		ETUDE AU CAS PAR CAS
B5-72		BB 0/6	ton		
CHAPITRE - B6 / TRAVAUX DIVERS					
B6-1	mise à niveau de tampon sous chaussée - niveau -0,05 ml de la chaussée		un	270,00 €	
B6-11	surcoût pour tampon à - 0,10 ml de niveau de la chaussée		un	60,00 €	
B6-12	surcoût pour tampon à - 0,20 ml de niveau de la chaussée		un	85,00 €	
B6-13	surcoût pour tampon à - 0,30 ml de niveau de la chaussée		un	110,00 €	